



Les paysannes, actrices essentielles de la sécurité alimentaire mondiale

1. Les défis rencontrés par les paysannes à travers le monde

Les populations paysannes sont souvent victimes de préjugés, de spoliation de leurs droits, et en proie à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Parmi elles, se trouve un groupe de personnes qui subit une double discrimination¹: les femmes.

Leur rôle dans le secteur agricole est pourtant essentiel : dans la plupart des pays du Sud, elles représentent jusqu'à plus de 50 % de la main-d'œuvre agricole. Elles contribuent à la plupart des travaux de semis, désherbage, fertilisation et récolte des cultures qui sont à la base de l'alimentation des familles² (telles que le riz, le blé, le maïs). Le plus souvent, elles gèrent les potagers familiaux et la gestion de l'eau à usage domestique. Leur rôle est également

remarquable dans les activités d'élevage³ telles que la gestion des troupeaux, l'alimentation et l'abreuvement des animaux, de même que dans les activités post-récolte de transformation et commercialisation des produits. Dans de nombreux pays, elles ont aussi la charge du ramassage du bois de chauffe et la collecte de l'eau pour les besoins de la famille. Les femmes ont donc un rôle essentiel pour la défense de la souveraineté alimentaire, du vivant, de la nature.

Pourtant, leur travail dans l'agriculture et l'élevage est souvent sous-estimé, et leurs efforts sont peu, voire pas récompensés. À travers le monde, les femmes rurales se heurtent à des règles et des normes sociales qui limitent leurs revenus, leur accès et leur contrôle des ressources indispensables à la production agricole et à l'élevage (terre, eau, crédits, semences, etc.), leur accès à la formation et au conseil agricole, ainsi que leur participation aux prises de décisions du fait de la faible représentation des femmes

NOS MESSAGES CLÉS

- **Les paysannes jouent un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement**, pourtant, elles se heurtent à des règles et des normes sociales qui limitent leur pouvoir d'action.
- **La pleine participation des paysannes au processus de développement** est capitale pour construire un système d'organisation sociale où les rôles des femmes et des hommes se conjuguent avec égalité de droits, et équité dans la répartition des ressources.
- **AVSF favorise la participation active des femmes rurales aux processus de développement** en améliorant leur autonomie économique, leur reconnaissance sociale et politique, au même titre que les hommes, et dans le respect d'environnements culturels et sociaux très variés.

[1] Une discrimination qui peut être aggravée du fait de l'intersectionnalité (peuples autochtones et jeunes).

[2] L'écart de productivité des terres entre des exploitations de même taille, selon qu'elles sont gérées par des femmes ou par des hommes, est de 24 pour cent (FAO, 2023, "La situation des femmes dans les systèmes alimentaires")

[3] Dans les économies rurales basées sur l'élevage, les femmes en milieu rural représentent les deux tiers (environ 400 millions de personnes) des éleveurs à revenu faible (FAO, 2017, Comprendre et intégrer les questions de genre dans les programmes d'élevage)

dans les instances politiques, communautaires et au sein des organisations paysannes où leurs voix sont parfois peu entendues.

Les femmes sont également plus vulnérables aux crises environnementales et climatiques car elles assument des tâches domestiques et de soins plus importants lorsque les ressources diminuent. Enfin, dans de nombreux pays du Sud, les femmes assument un rôle croissant dans la production agricole, vivrière mais aussi marchande du fait des migrations masculines qui augmentent. Dans certains villages du Niger par exemple, 45 % des ménages ont à leur tête une femme à la suite d'un fort exode masculin⁴. Ces mobilités redéfinissent les rôles et responsabilités au sein des familles et des sociétés ; ce sont à la fois de nouvelles menaces, mais aussi des opportunités pour les femmes.

Cette répartition souvent inégale du pouvoir et des moyens a un impact néfaste à l'échelle mondiale. En effet, selon la FAO⁵, 45 millions de personnes seraient épargnées par le fléau de l'insécurité alimentaire si les disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne la productivité agricole et les salaires étaient éliminées. Renforcer le pouvoir d'action des femmes dans les systèmes agroalimentaires aurait donc un impact positif conséquent sur

la production agricole, la sécurité alimentaire et la qualité nutritive des aliments⁶.

Par ses actions de plaidoyer et directement engagé sur les territoires en Afrique, Amérique latine et Asie avec ses partenaires, AVSF favorise la participation active des femmes aux processus de développement et leur autonomie économique et sociale, au même titre que les hommes, dans le respect d'environnements culturels et sociaux très variés. En 2023, près de 61 000 femmes ont été accompagnées dans nos actions.

2. L'approche d'AVSF : intégrer pleinement les femmes comme les hommes dans les enjeux de développement

Il est indispensable de considérer les femmes comme protagonistes du processus de développement. Leur pleine participation à ce processus est capitale pour construire un système d'organisation sociale où les rôles des femmes et des hommes se conjuguent

avec égalité de droits et équité de répartition des ressources.

L'approche genre promue par AVSF ne consiste donc pas seulement à associer des femmes à la réalisation de projets et mettre en œuvre des activités leur étant exclusivement dédiées. La volonté est avant tout de répondre aux demandes exprimées par les femmes dans leurs communautés et leurs organisations, et de faire progresser l'autonomie des femmes et diminuer les inégalités de genres tant dans les activités agricoles et d'élevage que dans la gouvernance des organisations agricoles et l'accès aux marchés.

Vers plus d'autonomie financière et de reconnaissance

L'objectif de cette approche genre est double : améliorer l'autonomie économique des femmes et renforcer leur reconnaissance sociale et politique, à tous les échelons. Pour cela, il est primordial d'identifier en amont des projets, les rôles [productifs⁷, reproductifs⁸ et communautaires⁹] et les besoins particuliers des femmes et des hommes dans les domaines agro-sylvo-pastoraux. Cette analyse permet de formuler des actions pertinentes et adaptées, comme proposé dans le tableau ci-dessous.

Autonomie économique	Reconnaissance sociale et politique
Améliorer les compétences des femmes sur les techniques de production et transformation, et sur la gestion opérationnelle des organisations de producteurs et de transformation, etc.	Améliorer les compétences des femmes en négociation, prise de parole en public et leadership.
Améliorer l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs et développer des activités économiques pour les femmes.	Améliorer leurs connaissances sur leurs droits.
Appuyer la production et la commercialisation dans des conditions adaptées aux femmes, pour augmenter les revenus.	Favoriser le dialogue entre les hommes et les femmes pour une prise de conscience des inégalités existantes et un meilleur partage dans l'accès et contrôle des ressources, dans la gestion des activités productives et commerciales, etc.
Favoriser le contrôle par les femmes de leurs propres revenus.	Accompagner les femmes comme les hommes dans les actions de plaidoyer auprès des autorités locales et nationales.

Tableau 1 : exemples d'activités permettant de renforcer l'autonomie économique et la reconnaissance sociale et politique des femmes dans les projets.

[4] Coordination SUD, Les Notes de SUD n°3, « Les accaparements de terres, menace pour la sécurité alimentaire », octobre 2010 : www.coordinationsud.org/document-ressource/les-notes-de-la-c2a-n3-accaparement-de-terres/

[5] FAO, 2023, « La situation des femmes dans les systèmes alimentaires »

[6] Si la moitié des petits producteurs bénéficiaient d'interventions de développement qui étaient axées en priorité sur l'autonomisation des femmes, cela permettrait d'accroître de manière notable les revenus de 58 millions de personnes supplémentaires et de renforcer la résilience de 235 millions de personnes supplémentaires (FAO, 2023, « La situation des femmes dans les systèmes alimentaire »)

[7] Activités professionnelles ou de production informelle

[8] Tâches domestiques et ménagères

[9] Participation aux activités communautaires, politiques et espaces de décision

Des méthodes de travail qui facilitent la prise en compte de l'égalité de genre dans les actions

Voici les principales méthodes et outils mis en place par les équipes sur le terrain afin d'établir les bases nécessaires à tout travail d'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les projets :

■ **Formation et sensibilisation des équipes techniques d'AVSF et ses partenaires (dont les organisations de producteurs),** pour explorer la complexité de cette problématique en la reliant au contexte socio-culturel et économique et engager une intégration transversale de la thématique dans leurs actions.

■ **Réalisation de diagnostics genre** pour identifier les inégalités entre les femmes et les hommes, les contraintes spécifiques aux femmes et les opportunités, ainsi que les relations de genre dans les secteurs agricoles et d'élevage, dans les organisations paysannes et communautaires et sur le territoire, qui doivent être prises en compte ensuite dans la mise en œuvre d'un projet, ceci a minima, afin de ne pas renforcer ces inégalités.

■ **Implication des hommes :** il est important d'engager un processus de réflexion avec les hommes des communautés et des organisations, concernant leurs rôles, les inégalités existantes et d'éventuelles nouvelles répartitions des tâches pour que les femmes puissent par exemple, développer une activité économique sans être surchargées de travail, mais également pour une meilleure reconnaissance de leur travail et de leur position dans la société. Il est aussi parfois nécessaire d'impliquer les autorités coutumières pour les questions liées au foncier, voire les leaders d'opinion et les guides religieux (en Afrique notamment).

■ **Participation des femmes dans les activités des projets :** il s'agit d'être toujours attentif à la répartition des prises de parole entre femmes et hommes ; prendre en compte les contraintes des femmes, en choisissant des lieux et horaires adaptés pour les activités ; avoir recours à des réunions non-mixtes quand cela est nécessaire pour faciliter la prise de parole des femmes et

l'identification de leurs besoins, renforcer leur estime d'elles-mêmes ; proposer des cours d'alphabétisation pour des femmes analphabètes ou illettrées ; enfin, ne pas chercher la parité dans la participation à tout prix, et prendre également en compte leur charge quotidienne afin de ne pas en rajouter trop pour les besoins du projet.

■ **Alliance avec des personnes ressources expertes en genre et/ou des associations locales spécialisées,** afin d'appuyer les bénéficiaires sur la thématique du droit des femmes par exemple et de plaider, dans l'optique d'encourager les évolutions sociales en cours.

■ **Encourager le plaidoyer** au sein de nos actions et projets «genre et développement,» auprès des autorités coutumières et des gouvernements locaux, en s'alignant sur les stratégies nationales étatiques en matière de genre : ceci est indispensable pour que les changements acquis via le projet perdurent ou changent d'échelle [accès au foncier, accès à certains métiers auparavant réservés aux hommes, etc.].

L'égalité de genre se joue aussi au niveau institutionnel

Au cours des 20 dernières années, AVSF a développé différentes initiatives pour intégrer l'approche genre dans ses pratiques : création d'un marqueur genre pour suivre la prise en compte de cette dimension dans les projets mis en œuvre, nomination de référents-es genre au siège et dans certains pays de coopération ; financement d'actions innovantes sur la promotion de l'égalité femmes-hommes ; publication de textes de

référence et de notes techniques ; création d'une charte de déontologie et de code de conduite ; formation des équipes sièges et terrains et partenaires ; recherche de mixité dans les équipes, égalité de salaires, prise de postes à responsabilité pour les femmes et les hommes, etc.

Un comité genre constitué de salariés et d'administrateurs a été créé en 2021 pour une meilleure prise en compte du genre au sein d'AVSF. Il s'est doté d'un plan global d'action, décliné à la fois dans les activités, le fonctionnement et la gouvernance d'AVSF.

Reconnaître le rôle des femmes dans l'agriculture et l'élevage, un enjeu majeur pour le futur

«L'autonomisation des femmes rurales est cruciale si nous voulons mettre un terme à la faim et à la pauvreté. En refusant d'accorder aux femmes des droits et des opportunités, nous privons leurs enfants et leurs sociétés d'un avenir meilleur»¹⁰. Le partage, la gestion équitable et la valorisation des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes, au sein de toutes les sociétés, est un processus de long terme. Sa pérennité dans le temps est fortement dépendante des enseignements qui seront transmis aux générations à venir. C'est pourquoi AVSF est résolument engagée dans la lutte contre les inégalités de genre et pour la reconnaissance du rôle fondamental des femmes dans l'agriculture. Avec ses partenaires, AVSF poursuivra et approfondira ses actions dans ce sens pour que ces enjeux deviennent réalité, tant au sein de l'institution que des communautés paysannes avec lesquelles elle coopère.



[10] Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon dans son message à l'occasion de la Journée internationale de la femme rurale, 2012

NOS RECOMMANDATIONS

La sécurité alimentaire et le développement rural ne peuvent être atteints sans la participation effective des femmes autant que des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et politiques qui les concernent.

→ Recommandations aux pouvoirs publics français

- Augmenter la part de l'Aide Publique au Développement vers des projets agro-sylvo-pastoraux qui soutiennent l'autonomisation des femmes, en permettant l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs et la génération de revenus indépendants.

→ Recommandations aux pouvoirs publics des Etats du Sud

- Définir et mettre en œuvre des stratégies et des politiques nationales genre, avec la participation effective des femmes comme celle des hommes.
- Promouvoir et mettre en œuvre les directives volontaires du *Comité Mondial pour la Sécurité Alimentaire (CSA)* sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition¹¹.
- Financer et évaluer des programmes publics, nationaux et locaux, en faveur de l'autonomisation des femmes, en permettant leur accès à des services de base (santé, éducation etc.) et financiers appropriés.
- Former les femmes et les jeunes filles afin de les impliquer dans la gouvernance de leur État, de leur territoire et des organisations paysannes dont elles sont membres.
- S'assurer que les femmes reçoivent un salaire équitable, connaissent de meilleures conditions de travail et jouissent de l'intégralité des droits du travail qui leurs est dû.
- Promouvoir un accès équitable aux ressources productives, et mettre en œuvre une réforme agraire équitable et une redistribution des terres aux personnes qui la cultivent, en veillant particulièrement à ce que des garanties soient données aux femmes pour un accès au foncier et des baux d'occupation sécurisés et stables¹².

QUELQUES RÉFÉRENCES

Projet Ngalu Rewbé au Sénégal

Renforcement d'une fédération de 5000 éleveuses de la région de Matam et soutien à l'émancipation de 100 femmes vulnérables, par la professionnalisation de l'activité d'élevage ovin.

Programme Equité II en Afrique de l'Ouest

Renforcement de 40 organisations de producteur.rice.s, dont au moins 15 000 femmes, sur les filières du commerce équitable de produits de qualité et agroécologiques.

Projet AGROW au Cambodge

Soutien à plus de 4 260 paysans, dont 60 % de femmes, pour développer la production végétale et le petit élevage afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans une approche «One Health»

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « *Promouvoir l'égalité de genre en milieu rural : exemples au Togo, Sénégal, Amérique Centrale et Brésil* » - Balde M., Bayle E., De Jesus Aguirre M., Dietsch L., Mackiewicz M., Roesch K., AVSF 2013.
- « *Une position renforcée des femmes dans la filière ovine au Sénégal* » - Djiby Ba Papa, AVSF 2023.
- « *Guide pour l'intégration du genre dans les projets d'AVSF* » - Katia Roesch, AVSF 2024

[11] Directives volontaires CSA : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/6e4f0136-2d62-4622-9b04-a3ae0a3705e3/content>

[12] Recommandations du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA), collège représentant la société civile au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondial des Nations unies, sur les Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Comité pour la sécurité Alimentaire, 2023